

**Sujet :** [INTERNET] Projet de centrale photovoltaïque au sol - La Lande du Maine- Saint-Pierre-La-cour

**De :** Marine Gauthier ·

**Date :** 10/12/2021 17:45

**Pour :** pref-enquetes-publiques-environnement@mayenne.gouv.fr

Bonjour Mr le commissaire enquêteur,

Je m'appelle madame Gauthier, je suis une ancienne habitante de Bréal-sous-Vitré et une amie d'habitants de la zone impactée par ce projet.

Je ne comprends pas que ce projet n'ait pas été concerté avec les habitants.

A mon sens, ce type de projets à caractères environnementaux devrait prendre en compte la dimension humaine pour pouvoir s'établir.

Avec ce projet, le cadre de vie des habitants sera dégradé pour 30 à 40 ans, alors qu'ils ont fait le choix de venir vivre à la campagne, dans un endroit normalement rempli de verdure.

Les impacts négatifs seront trop nombreux : la santé, la valeur immobilière, le cadre visuel, l'éblouissement, la faune, les risques engendrés par l'ancrage sur ce type de terrain (pluies, vents, coulées, déstabilisation même de la structure du merlon).

Quels sont les points positifs pour les habitants de Bréal-sous-Vitré ?

La doctrine conseillée aux porteurs de projet est éviter, réduire, compenser.

Dans ce cas précis, où sont l'évitement, la réduction, ou la compensation ?

La plantation de quelques arbres ne peut en aucun cas compenser l'impact visuel que ce type de projet aura.

Ces éléments m'amènent à penser que le fondement même de ce projet n'est pas respectueux de l'environnement.

Nous vous remercions de l'attention que vous voudrez bien porter à nos observations.

Cordialement.

Madame GAUTHIER